



## **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENT N° 14-2022**

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 6 décembre 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 14-2022 : Règlement ayant pour objet de fixer la rémunération du maire et des conseillers

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE  
CE 9 DÉCEMBRE 2022

Sylvie Lafleur  
Greffière adjointe